

Versailles, le 27 juillet 2026

Le Recteur de l'académie de Versailles

**DIVISION
DES PERSONNELS ENSEIGNANTS**

Réf. : 2026-DPE-28
Affaire suivie par : Laetitia DELL'AIRA

Diffusion :
Pour attribution : A Pour Information : I

I	DSDEN		ESPE
	78		Universités et IUT
	91		Gds. Etab. Sup
	92		CANOPE
	95		CIEP
A	Circonscriptions	A	CIO
	78		CNED
	91		CREPS
	92		CROUS
	95		DDCS
I	Inspection 2nd degré		78
	Divisions et Services, CT et CM		91
			92
A	Lycées		95
	78		DRONISEP
	91		INS HEA
	92		INJEP
	95		SIEC
A	Collèges		UNSS
	78		Représentants des Personnels, 1 ^{er} degré
	91		
	92		
	95		
	Écoles		92
	78		95
	91		Représentants des Personnels, 2nd degré
	92	I	
	95		
	Écoles privées		
	Collèges privés		78
	Lycées privés		91
	MELH		92
	LYCEE MILITAIRE		95
A	EREA		
	ERPD		

Nature du document :
☐ Nouveau
☒ Modifié

Le présent document comporte :
Circulaire p. 2
Annexes p. 42
Total p. 44

A

**Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissements de l'enseignement public
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'éducation nationale
Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO**
- *Pour attribution*
**Mesdames et Messieurs les Directeurs
Académiques des services de l'éducation
nationale**
- *Pour information*

**Objet : Procédure de demandes de congés liés à la famille des personnels
enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale.**

Référence(s) :

- Code général de la fonction publique
- Loi n°2012-347 du 12 mars 2012 modifiée
- Loi n°2025-1403 du 30 décembre 2025
- Décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié
- Décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié
- Décret n°94-874 du 7 octobre 1994 modifié
- Décret n°2006-536 du 11 mai 2006 modifié
- Décret 2013-67 du 18 janvier 2013 modifié
- Décret n°2020-1557 du 8 décembre 2020
- Décret n°2021-871 du 30 juin 2021
- Décret n°2026-427 et n°2026-428 du 30 mai 2026

POINTS CLES :

Demandes de congés liés à la famille

NOUVEAUTES :

- Congé de maternité (mise à jour)
- Congé de naissance (mise à jour)
- Congé supplémentaire de naissance (nouveau)
- Congé d'adoption (mise à jour)
- Congé de solidarité familiale (mise à jour)

CALENDRIER :

Circulaire pérenne

La présente circulaire a pour objet de vous informer sur les procédures administratives de demandes relatives aux congés liés à la famille auxquelles les personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale peuvent prétendre.

Vous trouverez en annexes le rappel des dispositions réglementaires, et le cas échéant les imprimés à utiliser par ces personnels.

- Annexe 1 : congé de maternité
- Annexe 2 : congé de naissance
- Annexe 2 Bis: congé supplémentaire de naissance
- Annexe 2 Ter : formulaire de demande de congé supplémentaire de naissance
- Annexe 3 A: congé de paternité et d'accueil d'un enfant
- Annexe 3 B : formulaire de demande de congé de paternité et d'accueil d'un enfant
- Annexe 4 : congé d'adoption
- Annexe 5 A: congé parental
- Annexe 5 B : formulaire de demande de congé parental
- Annexe 6 A : congé de présence parentale
- Annexe 6 B : demande de congé de présence parentale
- Annexe 7 A : congé de proche aidant
- Annexe 7 B : formulaire de demande de congé de proche aidant
- Annexe 8 A : congé de solidarité familiale
- Annexe 8 B : formulaire de demande de congé de solidarité familiale pour les titulaires/stagiaires
- Annexe 8 C : formulaire de demande de congé de solidarité familiale pour les contractuels

Pour toute question, vous pouvez vous adresser à votre service de gestion :

DPE 2 : Contractuels CDD/CDI

DPE 5 : Professeurs d'EPS (ex DPE4) et professeurs de lycées professionnels

DPE 6 : Professeurs agrégés et certifiés de lettres et d'histoire géographie

DPE 7 : Professeurs agrégés et certifiés de mathématiques, sciences physiques et sciences de la vie et de la terre, NSI

DPE 8 : Professeurs agrégés et certifiés de langues, y compris langues à faible diffusion

DPE9 : Professeurs agrégés et certifiés de philosophie, sciences économiques et sociales, documentation, arts plastiques et appliqués, éducation musicale, technologie, économie gestion, sciences industrielles de l'ingénieur et sciences et techniques médico-sociales, conseillers principaux d'éducation et psychologues de l'éducation nationale du 1^{er} et 2nd degré.

Je vous remercie d'assurer la diffusion de cette circulaire et de ses annexes à l'ensemble des personnels placés sous votre autorité.

Pour le recteur et par délégation
La secrétaire générale académique adjointe
Directrice des ressources humaines
Nathalie LAWSON